**A158.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Karl an Ferdinand.* | *1525 Oktober 31. Toledo.* |

1. Empfing F’s Briefe durch Cordova und Montfort. Dankt für die Nachrichten aus Italien. 2. Allgemeine Unruhen in Deutschland. 3. Elsaß. Mkgf von Baden. 4. Dankt für F’s Rüstung, doch bedarf er diesen Winter seiner Truppen nicht. 5. Wird mit Venedig nur mit F’s Zustimmung abschließen, doch möge er nicht verzögernd dazwischentreten. 6. Die Lutheraner. Kann nicht vor nächstem Frühling nach Deutschland kommen. 7. Geheimhaltung der Pläne betreffs der Wahl zum Römischen Kg. 8. Abfindung betreffs des Salzmonopols in Mailand. 9. Willigt in die Verlegung des RT’s auf Martini. Katholischer Glaube. 10. Bevorstehende Abschließung der Ehe mit der Infantin von Portugal. 11. Dankt für F’s Ratschläge den Frieden betreffend. 12. Hilfe für den Kg. von Ungarn. 13. Mangels Geld unmöglich, seine italienische Armee anderweitig zu verwenden. 14. Schweizer. 15. Prozeß in Burgund. 16. Hannart. 17. Pescara wird F über Italien unterrichten. 18. Don Pedros de Cordova Reise.

1. Cordova and Montfort have delivered F's letters. Thanks him for news from Italy. 2. General unrest in Germany. 3. Alsace. Margrave of Baden. 4. Thanks F for his armament but will not require his troops this winter. 5. He will only sign a treaty with Venice with F's approval but asks F not to cause a delay. 6. The Lutherans. He will be unable to come to Germany until next spring. 7. Secrecy regarding the election to King of the Romans. 8. Settlement regarding the salt monopoly in Milan. 9. Agrees to postpone the Imperial Diet until St. Martin's Day. Catholic faith. 10. Impending marriage to the Infanta of Portugal. 11. Thanks F for his advice regarding peace. 12. Aid for the King of Hungary. 13. Given the lack of funds, it is impossible to use his Italian army elsewhere. 14. The Swiss. 15. The trial in Burgundy. 16. Hannart. 17. Pescara will tell F about Italy. 18. Don Pedro de Cordova's travels.

(W) Wien, St.-A. Belgica PA 5. Konzept, von zwei Händen geschrieben, mit Zusätzen von der Hand Gattinaras. — Grundlage für den folgenden Abdruck.

(B) Brüssel. Arch. gén. Pap. de lʼÉtat et de l’Aud., vol. 42, Bl. 37—42. Kopie s. XVIII.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 158, S. 338-342.

1] Mon bon frere, j’ai receu voz lectres tant par don Pedro de Cordua que depuis par Montfort, et par icelles et ce qu’il m’ont dit de vostre part entendu pluseurs bonnes choses pour le bien et adresse de voz affaires et miens. Et pour vous faire responce premiers des practiques dont mes capitaines en Ytalie vous ont adverti, je vous mercie grandement ce que avez fait oud. affaire et les bonnes ouffres que sur ce me faictes que j’ai eu tres agreable et m’en tiens fort tenu à vous, sachant que, où besoing seroit, n’espargnerez chose pour mon service dont j’ai ung l’entiere confidence, comme aussi reciproquement pouvez avoir en moi.

2] Je ne fais doubte que les motions ont esté universelles en Allemaigne et ai eu plaisir que ceulx de Zubbave et de Tirol se sont ainsi remis en obeissance, esperant que les pourrez du tout reduire et semblablement ceulx d’Austriche, car les choses ne sauroient estre tant bien redressées que je ne desire encoires mieulx. Et vouldroie bien estre delivré, ayant une bonne paix, pour laquelle je fais tout emploi, afin de extirper ceste mauldite secte Lutheriane.

3] Vous ferez tres bien, ayant le pouvoir de chastier, comm’il appartient, ceulx d’Elsace de maniere que autres y prengnent exemple, et, si cela ne se pouvoit bien executer, l’appoinctement que dictes estre apparant entre le marquis de Baden et eulx sembleroit bon. Vous y saurez bien donner ordre et faire ce qu’il sera de besoing.

4] Quant aux mille chevaulx et cinq mille pietons que m’escripvez avoir tout prestz, je vous mercie vostre grant soing et bon voloir, mais vous savez et aussi je voi que n’y a ordre ni raison de sejour cest iver devoir employer gens de guerre, non ayant bien de quoi entretenir ceulx qui j’ai desia. Si toutesfois n’estoit que les practiques d’Ytalie passassent si avant qu’il fust mestier de renfort, vous pourrez estre assez advisé en temps pour envoyer le succours que sembleroit necessaire. Cara) en tel cas ai donnéb) charge au marquis de Pescara de vous advertir à toute diligence pour avoir de vous le secours necessaire, combien que je faiz mon effort de rompre lesd. practiques sans armes, s’il est possible.

5] Je croi bien que soyez fort à l’arriere, mais je vous promectz que c’est une maladie commune au temps qui a couru et court presentement et dont j’ai bien senti ma part. Et quant au traicté des Venissienz, riens ne se fera sans vostre pouvoir et avec icellui, en accomplissant de vostre cousté pourrez asseurer le payement de ce que vous est deu. Etc) pour ce que mes ambassadeurs m’escripvent que avez envoyé vostre pouvoir avec aulcunnes condicions que pourroient retarder l’affere, selon l’experience que en vistes l’aultre fois, et qu’il convient à nostre comung bien que en ce se face une briefve conclusion tant pour les separer desd. pratiques que sans eulx ne se pourroient bien executer que aussi pour nous pouvoir aider de leur argent à soustenir noz gens de guerre, je vous prie y envoyer le pouvoir si ample que pour ce l’hon ne prende occasion de dilater l’affere.

6] Quant à ce que dictes ne veoir moyen pour extirper la secte Lutherienne si non par ma presence avec consille general, vostre consideracion en ce est tres bonne, et le desire non moings que vous pour le grant bien de mes affaires, mais mad. presence ne peut estre si tost qu’il seroit besoing et jusques à ce printemps et ne fault maintenant parler de consille, ains le taire jusques à ce que les choses soient en train pour le pouvoir mectre à effect sans inconvenient ou resistence, et lors se feront les provisions necessaires.

7] Aussi quant à l’election de roi des Romains, me semble et treuve bon suivant ce que avez fait, comme desia vous ai escript, que c’est le mieulx de le taire en dissimuler jusques en son temps, puis qu’elle ne pourroit avoir bon effect avant ma coronacion.

8] Sur ce que m’escripvez de la distribucion du sel de Millan et que pour obvier aux difficultéz voulliez bien avoir en ce lieu quelque honneste somme d’argent, l’on ne peut changer l’appoinctement, fait avec le duc, comme savez, sans son exprez consentement, mais pour ce que le pape persiste d’avoir le contribucion dud. sel, se fondant qu’il est assez adverti que ne pourrez à ce fornir, j’ai au moyen fait respondre au legat, estant ici, conforme à l’article dont avec ceste vous envoie la copie, et semble qu’il n’y avoit point de mal que durant la vie de ce pape et moyennant quelque raisonnable recompense d’argent qu’il bailleroit chascun an, ainsi qu’il seroit accourdé avec voz gens et deputéz, l’on lui laissast lad. distribucion et que ce pendent adviseriez les moyens, comme en pourriez mieulx proffiter ci-après, car il peut estre que lors les difficultéz cesseroient.

9] Je treuve bon vostre advis, et sera tres bien fait que soyez à la diette imperiale continuée jusques à la sainct Martin,d) comme m’escripvez, et que tenez la main que l’on ne traicte en icelle diette, chose que concerne nostre saincte foi catholique pour non engendrer nouveaulx erreurs, les remectant à la determinacion et provision de nostre mere saincte eglise, soit par concille general ou par autre plus bref moyen que ici après se pourra adviser.

10] Je vous mercie vostre bon conseil et advis sur le fait de mon mariage, lequel j’ai trouvé tres bon, et ensuivant icellui vous advertiz qu’il est conclud par parolles de futur et le sera bientost par parolles de present, et ai deliberé d’aler à Siville pour illec solempniser mond. mariage, actendant premiers ici la venue de monsr de Bourbon que est en chemin et desembarca à Palamos le dixieme de ce mois et pourra de brief estre ici arrivé, et ne pourroient les Anglois s’excuser d’avoir fait leur appoinctement avec France pour raison de mond. mariage, car james n’y ai voulu entendre sans le consentement desd. Anglois, et jusques ilz ont eu fait led. appoinctement et longuement après ai riens conclud.

11] J’ai aussi trouvé tres bon vostre advis sur les moyens de paix, et à moi n’a tenu ni tiendra qu’elle ne se face bonne et universelle. Et afin que soyez mieulx acertené de toutes choses et du progrez que en ce s’est fait jusques à ores, je vous envoie la copie de ce qu’est passé, quant à lad. paix, par où verrez que me suis mis en tout devoir et que les François n’ont james voulu entendre à raison.

12] Quant aux affaires du roi d’Hongrie et vostres contre le Turc, je desire y faire l’assistence que me sera possible, mais tout bien consideré, ceste matiere ne se peut conclure ni dresser sans l’intervencion du pape et des ambassadeurs de tous les rois, princes et potentatz chrestiens.

13] Je congnois bien que par l’abstinence de guerre, faicte avec France, mon armée d’Ytalie repose, mais vous savez qu’il n’y avoit argent pour exploiter, et aussi y avoit si grant et apparant espoir de paix que l’on ne pouvoit differer led. abstinence.e)

14] Aussi ferez bien de faire quant aux Suisses, comme vous m’escripvez et desia vous ai adverti.

15] Quant à vostre affaire de Bourgogne, le sr de Longepierre est ici avec ung homme de longue robe, actendant et sollicetant son despeche, et incontinent que voz commis sont arrivéz, y entendrons le mieulx et plustost, que possible sera.

16] Quant au fait de Hannart dont led. don Pedro m’a parlé de vostre part en credence, je treuve sur les charges, à lui imposées, est besoing l’interroguer et faire respondre par sairement de point en point, et à ce faire commectrons personnage idone et souffisant, non suspecte pour après y preceder, comme trouverons estre et se devoit faire, car nous desirons bien y faire une fin à vostre reputation et contentement.

17] Vous m’avez fait plesir m’envoyer la copie, touchant les nouvelles d’Ytalie, desquelles, comme dit est, fault veoir l’issue, et cependant le marquis de Pescare vous advertira de ce que se offrera, enquoi ne fais doubte vous emplorez de vostre pouvoir, comme avez tousjours fait au bien de mes affaires que sont les vostres.

18] Led.f) don Pedro do Cordova est allé en poste à Baenna de mon sceu et licence pour entendre à ses affaires. Il sera ici retour dedans 10 jours, et lors le depecherai pour retourner devers vous, et par lui vous escriprai plus au longe. Et semblablement vous depescherai bientost led. Nicolas de Montfort, lequel a fait tres bien son devoir en sa charge. Mon bon frere, nostre seigneur vous ait en sa saincte garde.

Escript en ma cité de Toledo, le derriere jour d’octobre 25.

1] Bezieht sich auf Nr. A150, A151. — Don Pedro de Cordoba langte am 24. September in Toledo an. Villa, S. 298.

4] a) Car — possible in W Zusatz von der Hand Gattinaras. b) donner W.

5] c) Et — dilater l’affere in W von der Hand Gattinaras.

Die Forderungen, die F den kaiserlichen Gesandten in der venezianischen Sache auftrug, scheinen in folgenden vier Hauptpunkten zu gipfeln: Auszahlung des noch ausstehenden Geldes, Feststellung der strittigen Grenzen und Gerichtsbarkeiten und Restitution der den Rebellen konfiszierten Güter. Sanuto 39, 468f. Doch hatte man keine große Hoffnung, damit durchzudringen, Cles wenigstens schreibt am 26. September aus Trient an Salamanca: at quod scribit Domio Vra sermum principem mentem suam exposuisse oratoribus caesaris Venetiis agentibus super eo, quod nobis scripserant, id quid sit, e memoria nobis excidit. Ceterum quod attinet ad articulos quattuor, quos sermus princeps cupit cum Venetis concludi, bene conduceret illos obtinere, sed nos veremur super illorum impetracione. Wien, St.-A. Große Korr. 25b. Original.

6] Über den damaligen Stand der Konzilsfrage vgl. Concilium Tridentinum (Soc. Goerresiana) 4, S. 23.

8] Vgl. Nr. A145 [13].

9] d) November 11.

Der nach Augsburg berufene RT, von dem hier die Rede ist, kam mangels genügender Beteiligung durch die Stände nicht zustande. Friedensburg, Der Reichstag zu Speier, S. 40.

10] Die Ratifikation des Ehevertrages durch K erfolgte am 24. Oktober, die durch König Johann von Portugal am 8. November. Die Dispens von seiten des Papstes datiert vom 13. November. Die betreffenden Urkunden darüber in Wien, St.-A. Fam.-Arch. Kopp. Vgl. Gayangos 3, 1, S. 461 f. — Tatsächlich zog K erst am 10. März 1526 in Sevilla ein. An diesem Tage fand auch die Vermählung statt. Baumgarten 2, S. 478.

13] e) durchstrichen folgt in W: Vous ferez bien d’accepter et confermer le paix avec les Venissiens et d’envoyer vostre pouvoir pour ce faire si souffisant qui n’y ait que redire, afin qu’ilz ne puissent prendre occasion de delai, comme ilz firent l’autre fois.

15] Vgl. Nr. A152.

16] Die Angelegenheit Hannarts wurde erst ein volles Jahr später zu Ende geführt, indem Hannart, wie es scheint, ohne förmliches Urteil in seine Heimat geschickt wurde und das Amt eines ersten Sekretärs, das er innehatte, an L’Allemand übertragen worden ist. Villa, S. 335.

18] f) das Folgende in W von anderer Hand.